



Le réseau
de transport
d'électricité

Atelier thématique
« Incidences et mesures du projet EolMed et de son raccordement »

Vendredi 23 mars 2018
Casino de GRUISSAN

Salle et participation

- Participation : 32 personnes
- Scène (dans l'ordre d'intervention) :
 - Laurent TOKARSKI – QUADRAN ENERGIES MARINES
 - Yannick BOCQUENET - RTE
 - Pierre ILLAC – QUADRAN ENERGIES MARINES
 - Vincent DELCOURT – BIOTOPE
 - Thomas SERAZIN – CRPMEM
 - Pierre ILLAC- QUADRAN
 - Thibault SCHVARTZ – CRÉOCÉAN
- Timing : 10H à 15H / 1H de pause déjeuner
- Animation : Alain Dessagne – INSTITUTIONS ET PROJETS

NB : l'ensemble des résultats et des mesures est à retrouver dans le diaporama de présentation des interventions de la journée du 23 mars, disponible sur le site internet du projet EolMed.

10h : Ouverture de la journée- Où en est-on ?
Laurent TOKARSKI- QUADRAN ENERGIES MARINES

Laurent Tokarski rappelle l'actualité du projet EolMed depuis la fin de l'étape de concertation publique. Aujourd'hui, le projet est dans la phase préparatoire à l'enquête

publique. Cet atelier va permettre de présenter les incidences du projet sur l'environnement et les mesures pour Éviter, Réduire et Compenser (ERC) ces impacts. Laurent Tokarski précise les prochaines échéances pour le projet : finalisation et dépôt du dossier réglementaire fin mai en vue de son instruction par les services compétents, notamment la DREAL, puis une enquête publique prévue pour la fin de l'année 2018.

Les conclusions de la concertation Fontaine

Yannick BOCQUENET- RTE

Yannick Bocquenet rappelle comment RTE s'est inscrit dans la concertation du projet EolMed depuis l'automne 2017 alors que la concertation sous égide du garant CNDP avait commencé depuis plusieurs mois.

En décembre, une réunion publique organisée par RTE s'est tenue à Port-la-Nouvelle afin de présenter le raccordement et ses caractéristiques. Yannick Bocquenet précise que la partie « raccordement » du projet est soumise à une concertation spécifique, dite Fontaine, qui permet d'acter l'aire d'étude, les fuseaux envisageables puis le fuseau de moindre impact retenu. Les équipes RTE et EolMed ont œuvré à ce que les deux formes de concertation s'imbriquent et fonctionnent harmonieusement.

Yannick Bocquenet présente les caractéristiques principales des fuseaux maritimes et terrestres étudiés, avant de préciser que, lors de la présentation à la sous-préfecture de Narbonne le 25 janvier 2018, ce sont d'une part, le fuseau maritime situé le plus au sud et d'autre part, le fuseau urbain également situé le plus au sud qui ont été retenus au terme de la concertation. Le choix de ces fuseaux a été arrêté par décision préfectorale. Les équipes RTE travaillent actuellement à définir le meilleur tracé possible à l'intérieur du fuseau de moindre impact.

Les objectifs de la journée

Pierre ILLAC- QUADRAN

Pierre Illac présente le planning de l'étude d'impact. Les études et les mesures ERC sont en cours de finalisation. Les expertises de terrain se sont achevées en novembre 2017. Des études préalables à l'implantation du projet sont en cours et vont continuer jusqu'à l'été 2018, principalement celles portant sur les mammifères marins. Les états initiaux sont également terminés. Ils seront amenés à être complétés par des études supplémentaires.

Les différentes interventions de cet atelier vont permettre de présenter l'analyse des incidences, aujourd'hui achevée.

Thème 1 : Incidences et mesures du volet naturel de l'étude d'impact

PARTIE MARINE

Vincent DELCOURT- BIOTOPE

Vincent Delcourt rappelle la méthode utilisée dans le cadre de l'évaluation des impacts. Les équipes BIOTOPE ont réalisé une analyse bibliographique puis des inventaires par bateau et par avion sur la zone de projet. Lors des inventaires par bateau effectués entre septembre 2016 et août 2017 au rythme d'une sortie par mois, 37 espèces différentes ont pu être observées, soit 13 387 oiseaux. Les 8 sorties par avion ont permis l'étude de 22 731 oiseaux.

Les équipes BIOTOPE ont procédé à une analyse fine à partir des données recueillies. Vincent Delcourt présente à titre d'exemple les résultats obtenus sur l'espèce du puffin yelkouan.

A partir des données bibliographiques et de terrain, ils ont ainsi pu évaluer les enjeux et définir la présence de chaque espèce sur la zone du projet et leur intérêt de conservation. Trois espèces d'oiseaux présentent les enjeux les plus forts : le puffin yelkouan, l'océanite tempête et le sterne caugek. Pour d'autres espèces, les enjeux sont qualifiés de moyens à faibles ou négligeables.

Le même travail a été mené pour les mammifères marins et les tortues marines. Seul le Grand Dauphin a été répertorié comme espèce à enjeu fort.

Vincent Delcourt précise que les enjeux sont faibles pour les chauves-souris compte tenu de leur présence limitée au large. Il souligne que certaines chauves-souris peuvent cependant effectuer des déplacements journaliers ou saisonniers en mer, et sur des distances importantes.

L'évaluation des enjeux inhérents à chaque espèce en présence permet de réaliser une analyse des effets potentiels du projet éolien sur l'ensemble des espèces identifiées et étudiés, selon les différentes phases du projet :

- Phase de travaux (construction/démantèlement)
- Phase d'exploitation

Les équipes du Bureau d'étude procèdent ensuite à une analyse des incidences brutes, préalable à la définition des mesures permettant de réduire ces incidences. A titre d'exemple, deux mesures liées à l'éclairage ont été définies à ce stade du projet, afin de minimiser l'éclairage des éoliennes, facteur d'attraction et de potentielle collision pour les oiseaux.

La mise en place des mesures permet d'évaluer l'impact résiduel du projet sur les différents groupes d'espèces précisé en niveaux d'incidence selon les phases :

- en phase de travaux, les niveaux d'incidence sont considérés comme négligeables ou faibles, ce qui est proportionnel à la taille limitée du projet et des travaux.
- en phase d'exploitation, les niveaux d'incidences sont négligeables, faibles ou moyens. Certaines incertitudes peuvent cependant demeurer et nécessiter des suivis adaptés.

Vincent Delcourt conclut sur la réflexion menée par les équipes Biotope pour la mise en place de suivis selon les groupes, qui ont été définis comme tel :

- suivi par caméras en continu pour l'avifaune
- suivi par bateau (une sortie par mois) pour l'avifaune, les mammifères marins et les tortues
- suivi par détecteur à ultrasons en continu la nuit pour les chiroptères
- suivi par hydrophone en continu pour les mammifères marins

Thème 1 : Incidences et mesures du volet naturel de l'étude d'impact

PARTIE TERRESTRE

Vincent DELCOURT- BIOTOPE

Vincent Delcourt présente les enjeux identifiés pour l'ensemble des fuseaux terrestres initiaux prévus suite aux inventaires de terrain réalisés.

Sur la partie sud, la zone étant principalement urbaine, les enjeux écologiques sont plus faibles. Quelques espèces protégées floristiques ont été observées sur ce secteur sud, qui est également un lieu de reproduction pour les amphibiens. La majorité des enjeux écologiques se situe au niveau du poste de transformation, où des reptiles, des insectes, des oiseaux et des plantes protégées ont été identifiés. Les équipes Biotope ont procédé à une évaluation des différents effets possibles pour chaque espèce identifiée selon les phases du projet. Puis à une évaluation des incidences résiduelles afin de réduire les impacts initiaux grâce à la mise en place de mesures de réduction.

Vincent Delcourt précise, dans le diaporama de présentation de l'atelier, les mesures d'évitement permanentes en phase de conception et les mesures d'atténuation temporaires en phase travaux.

Daniel RENAUD – Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée – Délégué aux ENR

Demande quelles ont été les relations des bureaux d'étude avec les associations et les défenseurs de l'environnement dans le cadre de ces études. Pour lui, ce qui est présenté ce jour dépend étroitement de ces relations ainsi des exigences de l'Etat en matière d'obligations environnementales.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Confirme que Biotope a intégré les données mises à sa disposition par les associations de la région. Les bureaux d'étude ont des échanges avec l'ensemble des acteurs qui possèdent des données.

Précise que les relations entre ces associations et les porteurs de projet sont très variables d'un projet à l'autre. Chaque association se positionnant de manière différente, Biotope a récupéré des données auprès de chaque association qui voulait bien lui en fournir.

Daniel RENAUD – Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée – Délégué aux ENR

Précise que lors d'une réunion la semaine dernière, une association a mis en lumière de nombreuses problématiques concernant les collisions d'oiseaux avec les éoliennes terrestres, notamment les espèces tombées à terre et leur comptabilisation.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Précise que les retours d'expérience existent en matière d'éolien terrestre car des suivis sont en place. En mer, il n'est pas possible de réaliser des suivis de mortalité. Cependant, le suivi par vidéo en continu permet de quantifier et de modéliser le risque de collision, afin de définir et d'affiner les mesures nécessaires pour réduire cet impact.

Laurence BLASCO- Mairie de Narbonne – Direction du Développement durable

S'interroge sur l'existence d'un dispositif permettant de modéliser la mortalité des oiseaux pour l'éolien offshore.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Confirme que les mesures réalisées par radar ou par vidéo permettront de calculer les taux de collision en matière d'éolien offshore.

Laurence BLASCO- Mairie de Narbonne – Direction du Développement durable

Demande s'il est possible d'estimer le risque de mortalité sur l'éolien offshore pour modéliser précisément la mortalité des oiseaux en phase d'exploitation commerciale.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Indique qu'il n'est pas aujourd'hui possible d'apporter une réponse quantifiée. L'objectif actuel est d'évaluer les taux de mortalité grâce aux suivis, puis de les transcrire sur les projets industriels. Des incertitudes demeurent à ce jour, mais les suivis sur les fermes pilotes doivent permettre de préciser les données puis de les transposer aux fermes commerciales.

Antoine BERNABE- Grand Narbonne

Demande s'il existe des systèmes techniques permettant d'éviter les collisions d'oiseaux sur les éoliennes.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Indique que des mesures d'évitement existent pour l'éolien terrestre, actuellement en phase test, avec des résultats différents selon les projets : l'effarouchement grâce à des sirènes ou l'arrêt complet des pâles si détection d'oiseaux.

Précise que les mesures techniques pouvant être mis en place sur l'éolien offshore sont restreintes, car plus difficiles à mettre en œuvre dans l'environnement marin. Ajoute qu'il s'agit d'un challenge technique sur lequel les équipes travaillent.

Maryse ARDITI- ECCLA - FNE

Explique que France Nature Environnement a rencontré l'année dernière de nombreux exploitants, chercheurs et représentants de l'Etat afin de réaliser un document de 8 pages synthétisant les données des uns et des autres, et disponible sur le site de la FNE.

Précise avoir rencontré des porteurs de projets très différents, certains étant enclins à partager leurs données et à en discuter, d'autres ne souhaitant pas dialoguer.

L'association s'est beaucoup attardée sur un site éolien dans l'Hérault présentant une forte mortalité de rapaces, et a demandé au préfet une dérogation pour destruction d'espèces protégées. Ajoute qu'il convient de distinguer la mortalité mesurée et celle estimée, et précise que les suivis sont encore trop insuffisants pour livrer le taux réel de mortalité.

Bernard PEREZ- CRPMEM

Rappelle que, dans le cadre des suivis des mammifères réalisés, le travail avec les professionnels de la pêche est essentiel car ils ont des bateaux tout à fait adaptés à ces opérations.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Constata que les recommandations internationales n'encouragent pas les suivis effectués par des bateaux de pêche, ces derniers pouvant modifier le comportement des mammifères et le déplacement des oiseaux.

Thème 2 : Evaluation socio-économique de la pêche

Thomas SERAZIN – CRP MEM OCCITANIE

Thomas Sérazin revient sur la méthodologie mise en place. Les chalutiers, les thoniers palangriers et les petits métiers ont été étudiés grâce au concours du RICEP avec le soutien de l'AMOP et du SPMLR, et du CRP MEM.

Le processus s'est déroulé en 7 étapes. Les zones de production ont été croisées avec les zones concernées par le projet. Indique que les zones d'emprise diffèrent selon les palangriers concernés.

Thomas Sérazin présente ensuite les limites de l'étude : par exemple, pour les navires de l'échantillon, on observe un nombre important de jours de pêche non géo-référencés et des données d'entrée GPS erronées, d'où un risque de sur ou sous-représentation. Des biais inhérents aux données sources et à la méthodologie employée existent également et sont rappelés dans le diaporama de présentation de l'atelier.

4 aires d'étude ont été définies :

- aire de l'appel à projet + zone de raccordement
- aire d'étude immédiate non surfacée
- aire d'étude immédiate surfacée
- aire d'étude éloignée.

Les petits métiers sont quant à eux très peu pourvus d'équipement de géolocalisation. Thomas Sérazin explique que des enquêtes directes ont été menées auprès des représentants et des pêcheurs professionnels. Cela a permis d'identifier le nombre de professionnels concernés par la zone de projet, les engins utilisés, les périodes d'activité et les espèces en présence. Mais cette étude sur les petits métiers présente aussi des limites, sources de biais, telles que l'ancienneté des données ou les possibles oublis de professionnels travaillant dans la zone.

Antoine BERNABE- Grand Narbonne

Demande s'il a été possible de mesurer le taux d'espèces attirées par les éoliennes une fois la ferme pilote installée.

Thomas SERAZIN – CRP MEM OCCITANIE

Indique que les retours d'expérience sur l'éolien flottant sont minimes à ce jour. Un effet DCP (Dispositif de Concentration de Poissons), voir récif est mis en avant par les porteurs de projet mais il est incertain car toutes les espèces ne réagissent pas de la même façon. C'est pour cela qu'un retour d'expérience est demandé par les professionnels avant d'envisager des fermes commerciales.

Pierre ILLAC – QUADRAN

Indique que l'effet DCP sera traité plus longuement cet après-midi lors de la présentation de Créocéan.

Thomas SERAZIN – CRP MEM OCCITANIE

Précise que du fait de la présence des ancrages, le chalutage sera interdit dans la zone du projet, mais que des discussions sont en cours afin de déterminer dans quelle mesure une partie de la concession sera ouverte aux arts dormants.

Bernard PEREZ- CRPMEM OCCITANIE

Précise que Thomas Sérazin a énuméré des chalutiers de 24 à 40 mètres lors de sa présentation. Il tient à rappeler qu'en Méditerranée, la pêche reste artisanale avec des bateaux de taille bien inférieure à 25 mètres. Les petits métiers ont également moins de données car ils n'ont pas d'obligation d'emport d'AIS (*Automatic Identification System*) contrairement aux chalutiers.

Laurent TOKARKSI – QUADRAN ENERGIES MARINES

Précise qu'un travail est actuellement mené sur les pêches expérimentales, afin qu'une zone de pêche soit ouverte à de nouvelles manières de pêcher au sein du parc éolien. Rappelle cependant l'interdiction complète de chalutage.

Thème 3 : Incidences et mesures Archéologie et Milieu Physique

Pierre ILLAC- QUADRAN

Pierre Illac explique qu'une étude documentaire a été menée par Ipso Facto sur la zone d'étude maritime. Quelques vestiges à proximité de la zone du projet ont été identifiés. Ce travail a également été réalisé sur la partie terrestre. Des épaves avaient préalablement été récupérées dans le cadre d'anciens aménagements urbains, permettant de renseigner le passé du secteur.

En parallèle, une étude de terrain a été menée par Créocéan sur l'archéologie. La présence d'une épave a été identifiée, prise en compte dans la conception du projet.

Au niveau de la partie « raccordement », deux tronçons sont à distinguer :

- la partie la plus proche de la côte sur le fuseau sud avec présence de deux épaves potentielles
- une seconde localisation avec présence d'une épave potentielle.

Au total, quatre épaves non référencées étaient potentiellement présentes sur l'aire d'étude. Une campagne d'inventaires a été lancée pour avérer la présence réelle de ces épaves et réaliser des prélèvements de substrats rocheux :

- L'épave n°1 était non identifiée, elle a été déclarée au DRASSM
- L'épave n°2 est effectivement une épave, elle a été déclarée au DRASSM
- L'épave n°3 correspond en réalité à une douzaine de récifs artificiels COMIN, non officiellement répertoriés sur le secteur ni cartographiés.
- L'épave n°4 n'a pas été trouvée. Pour Créocéan, cette épave doit être très ensouillée, ce qui ne permet pas aux équipes de la retrouver.

Cette étude de terrain a permis de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter ces zones et de garder une distance suffisante avec la zone du fuseau et la zone de la ferme pilote pour limiter les incidences indirectes telle que la remise en suspension de particules.

Coraline JABOUIN- AFB – Parc Naturel marin du Golfe du Lion

S'étonne que les récifs artificiels n'aient jamais été référencés.

Pierre LEFEVRE- QUADRAN ENERGIES MARINES

Indique qu'il n'y a pas de trace directe ou de déclaration de ces récifs dans les archives du CEPALMAR.

Bernard PEREZ- CRPMEM OCCITANIE

Demande à ce que soient communiqués les points de localisations exactes (position GPS) des récifs artificiels.

Pierre ILLAC- QUADRAN

Confirme que les positions GPS ainsi que des photos des récifs seront communiquées.

PAUSE DEJEUNER

Thème 4: Incidences et mesures du volet Biologie marine

Thibault SCHVARTZ - CREOCEAN

Thibault Schwartz commence par une présentation synthétique des enjeux et précise les 7 compartiments étudiés :

- l'eau
- le plancton
- l'ichtyofaune
- les tellines
- le sédiment
- le benthos du substrat meuble
- le benthos du substrat rocheux

Il présente l'évaluation des enjeux, à la fois sur la zone proche de la côte et sur la zone au large.

Thibault Schwartz traite ensuite des effets en phase travaux. Il précise la nature de l'effet pour chaque compartiment étudié et son incidence. En phase travaux, les incidences sont évaluées de négligeable à moyenne selon la nature de l'effet. Ce travail d'identification a été réalisé au niveau du :

- du câble export à la côte,
- du câble export au large
- des câbles inter-éoliennes
- des câbles ancrages
- des câbles éoliennes (à ce titre, aucun effet identifié sur les câbles des éoliennes).

La même étude a été menée en phase d'exploitation. Cette phase met en évidence des incidences plutôt sur le long terme. Les incidences sont majoritairement moyennes, principalement en cas de maintenance. Les flotteurs béton des éoliennes n'ont pas d'impact sur les eaux, le phytoplancton et l'ichtyofaune.

Thibault Schwartz estime qu'un effet DCP et un effet réserve se mettront en place car les activités de pêches avec engins traînants seront interdites au sein du parc pilote. Les poissons pourront donc profiter de cette zone de calme.

Au niveau du substrat meuble, un enrichissement du fond favorable à la zone est possible, avec une augmentation en parallèle de la surface colonisable au niveau du substrat rocheux.

Il présente ensuite les mesures ERC. Pour les 6 premiers compartiments, les incidences brutes ont été évaluées comme négligeables ou faibles. Pour le substrat rocheux les incidences brutes seront négligeables voire positives.

Des mesures d'atténuation sont préconisées pour les 6 premiers compartiments - par exemple, pas de travaux durant la période de montaison des civelles ou évitement et éloignement du fuseau du câble d'export des sites de substrats durs. Aucune mesure compensatoire n'est préconisée.

Thibault Schwartz explique enfin quelles seront les mesures de suivi mises en place une fois les travaux effectués, selon les différentes phases du projet - construction/démantèlement, exploitation, post-démantèlement - et leur périodicité.

Thomas SERAZIN - CRPMEM

Demande si, concernant les enjeux, une doctrine nationale existe permettant de poser un avis en face de chaque impact.

Rappelle également qu'au niveau de l'effet DCP et de l'effet récif, il n'y a à ce jour aucun retour d'expérience. Le CRPMEM doute de ces effets. Des pêcheurs sur des zones éoliennes similaires indiquent que les poissons quittent la zone dès qu'il y a du mouvement.

Thibault SCHVARTZ - CREOCEAN

Précise que les incidences ont été évaluées en collectant plusieurs données. Notamment des retours d'expérience pour les effets en phase de travaux des fermes éoliennes du nord, auxquels s'ajoutent de nombreuses études.

A propos de l'effet réserve, l'Agence de l'eau vient de lancer cette semaine un programme afin de comptabiliser le nombre de poissons qui viennent autour des bateaux. Progressivement, des espèces vont venir coloniser la zone du projet plus calme.

Thomas SERAZIN - CRPMEM

Indique que la « science participative » des agences de l'eau reste aléatoire et comporte de nombreux biais. Il faut donc faire attention aux résultats.

Coraline JABOUIN- AFB – Parc Naturel marin du Golfe du Lion

Rappelle la nécessité d'une harmonisation du protocole pour les poissons. Selon elle, il est nécessaire, dans le cadre de l'évaluation des effets DCP et de réserve, de mesurer ce qu'il se passe sous l'éolienne et à proximité, en mettant en place des suivis.

Perrine CUVILLIERS- OP du Sud

Précise que les retours d'expérience concernent l'éolien posé, qui n'utilise pas les mêmes techniques qu'EolMed. Des études ont aujourd'hui tendance à montrer les effets négatifs des DCP. Les poissons s'y concentreraient mais sans venir se nourrir autour.

S'interroge sur l'absence de suivi dans la phase d'exploitation pour la qualité des eaux et le phytoplancton. Se demande également si le changement de méthode pour les suivis en fonction des différentes phases n'impacte pas les résultats.

Thibault SCHVARTZ - CREOCEAN

Indique que la phase d'exploitation ne présentant pas d'impact au niveau de la qualité de l'eau, aucun suivi n'est nécessaire. Les méthodes de suivi sont adaptées aux phases et aux compartiments, le changement de méthode ne devant pas impacter les résultats.

L'effet réserve sera réel car la zone sera interdite au chalutage.

Thomas SERAZIN - CRPMEM

Selon lui, les poissons seront concentrés dans une zone interdite aux pêcheurs professionnels aux arts trainants. Indique que cela sera positif pour l'ichtyofaune mais négatif d'un point de vue économique pour la pêche professionnelle.

Bertrand CAZALET - MAREPOLIS

Souligne que l'effet DCP risque d'avoir un effet concentrant dans un premier temps. Précise cependant qu'il y aura également un effet récif, biomasse, qui aura un vrai intérêt pour la pêche.

Thibault SCHVARTZ - CREOCEAN

Rappelle qu'au sein de la réserve marine de Banyuls, des poissons viennent dans la zone d'atterrissage puis colonisent progressivement les zones alentours.

Des études ont montré qu'au niveau du benthos de substrat dur, la colonisation prend entre 3 et 10 ans, avec une zone colonisée entre 0 et 7m50.

Indique que la zone du projet EolMed devrait donc être rapidement colonisée et productrice de biomasse.

Thomas SERAZIN - CRPMEM

S'interroge sur la pertinence des suivis à N+1 et N+20 pour la qualité de l'eau. Demande pourquoi les suivis ne sont pas effectués à N+1, N+5, N+10, N+15, N+20.

Pierre ILLAC- QUADRAN

Indique que ces suivis ne sont pas prévus en phase d'exploitation entre N+1 et N+20 car aucun transfert de polluant n'est attendu. Les équipes du projet resteront attentives à mettre en place de nouveaux suivis si besoin durant la phase d'exploitation.

Précise que les suivis par chalut ne sont pas pertinents compte tenu des distances d'ancrage du projet EolMed. Le suivi vidéo est la méthode qui est apparue la mieux adaptée afin de récupérer de la donnée.

Rappelle que l'effet DCP fera également l'objet de suivis.

Thomas SERAZIN - CRPMEM

Demande si des retours fréquents au port sont prévus et comment se déroule la maintenance des éoliennes, notamment en cas de vidange.

Laurent TOKARSKI- QUADRAN ENERGIES MARINES

Indique que Senvion a prévu au moins un retour au port pour chaque éolienne durant les 20 ans d'exploitation afin de réaliser une maintenance importante. La vidange d'huile pourra être réalisée à cette occasion. Rappelle que la maintenance au port permet d'éviter les rejets polluants en mer.

Maryse ARDITI - ECCLA - FNE

Demande si les résultats des suivis sur les trois projets éoliens offshore méditerranéens seront mutualisés. Indique que les suivis vont permettre d'avoir une idée claire de l'impact des fermes pilotes et d'envisager les effets des fermes commerciales futures. Selon elle, trois ans de suivis sur ces projets ne sont pas suffisants.

Pierre ILLAC- QUADRAN

Précise que les périodes présentées sont adaptées à chaque incidence, la période de trois années étant a minima.

Rappelle que les moyens utilisés pour les suivis ne peuvent être mutualisés sur l'ensemble des projets du fait de leurs localisations différentes. Indique cependant l'importance de mettre en place un comité de pilotage régional, pour partager les données recueillies sur l'ensemble des projets éoliens offshore méditerranéens. Sur la région PACA par exemple, le projet de création d'un inter-comité est en cours de réflexion.

Thomas SERAZIN - CRPMEM

S'interroge sur le fait qu'aucune réflexion ne soit menée dans une optique de production économique autour de l'effet DCP.

Pierre LEFEVRE- QUADRAN ENERGIES MARINES

Explique que le terme DCP n'est pas forcément le plus adapté. C'est plutôt un écosystème type archipel qui se mettra en place.

Olivier GUIRAUD- QUADRAN ENERGIES MARINES

Rappelle qu'une réflexion globale sur le suivi est menée, qui concerne aussi l'éolien terrestre. L'objectif est d'avoir une vision globale des impacts réels, et de mettre en place les mesures nécessaires pour réduire avant de compenser. Ce savoir est essentiel dans le cadre des futures fermes commerciales.

Coraline JABOUIN- AFB – Parc Naturel marin du Golfe du Lion

Demande si les éoliennes seront équipées de systèmes de branchements de câbles (internet ou électrique) afin que les scientifiques puissent travailler sur les suivis.

Olivier GUIRAUD- QUADRAN ENERGIES MARINES

Indique que les flotteurs seront bien connectés.

Coraline JABOUIN- AFB – Parc Naturel marin du Golfe du Lion

Demande si des réflexions ont été menées autour de l'éco-conception des flotteurs.

Olivier GUIRAUD- QUADRAN ENERGIES MARINES

L'éco-conception a été étudiée mais cela complexifie le projet, notamment au niveau de l'administration qui demande d'en évaluer les impacts. Précise que le projet se fait par étape, l'éco-conception étant envisagée après le dépôt des dossiers de demande et en fonction des dispositifs souhaités.

Mot de clôture de Laurent Tokarski, qui remercie les participants. Il annonce que le prochain atelier devrait être organisé à l'issue de l'enquête publique, afin de faire le point sur les demandes.

L'autorisation est attendue par les équipes du projet pour mai 2019, une occasion pour informer et concerter à nouveau avec les publics sur la phase de construction.

15H00 : Clôture de l'atelier